

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 26
En exercice : 26
Qui ont pris part à
la réunion 22

SÉANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en
séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous
la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON, Michèle BEUTON,
Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel
GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry
BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD,
Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE,
Sylvio GUINGAN

Étaient absents : 4

Valérie BIDET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA, Guillaume
GIRARDI

Objet de la
délibération

Enfance /
Jeunesse
Demande de
subvention CAF
pour les accueils
périscolaires
BP 2026

Pouvoirs de vote :

Valérie BIDET à Monsieur Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Madame Cathy LARRIEU
Paula DA CUNHA à Monsieur Christophe MELON
Guillaume GIRARDI à Monsieur Christian GIRARDI

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction
Madame Claire DUMON, Responsable du service Enfance -
Petite Enfance - Jeunesse

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport
suivant :

Le Conseil municipal est appelé à solliciter une demande d'aide
à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

pour les accueils périscolaires des écoles maternelles Jean Jaurès et Marie Curie, ainsi que de l'ALSH et « Plan mercredi » de la structure périscolaire et extrascolaire, située à l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Les projets qui concernent les équipements périscolaires et extrascolaires, sont financés par la CAF à hauteur de 50% du coût HT.

En revanche, certains projets sont affectés pour partie au temps scolaire, et en conséquence, la CAF calcule une subvention proratisée en fonction du nombre d'heures dédiés à l'usage périscolaire exclusivement.

Ainsi, la CAF a estimé qu'une aide financière pourrait être accordée à hauteur des dépenses éligibles soit 18,91% du montant HT.

Aussi, le conseil municipal est appelé à approuver le plan de financement qui se présente ainsi :

1 – Equipements des accueils périscolaires et ALSH

Projet éligible :	Devis HT	Taux 50%	Auto- financemen t
Achat des fournitures permettant d'installer la climatisation de l'accueil périscolaire Pagnol et de l'ALSH Pagnol	12 579.15	6 290.00	6 289.15
Total HT	12 579.15		

2 – Equipement des espaces mutualisés scolaires et périscolaires

Projets éligibles :	Devis HT	Taux 26.80 %	Auto- financemen t
Armoire froide cuisine centrale	6 785.10	5 200.00	14 186.02
Frigo réfectoire Pagnol	1 325.00		
Charriots réfectoire Pagnol	609.12		

Menuiserie APS Curie	6 500.00		
Balançoire et sol souple APS Jaurès	4 166.80		
Total HT	19 386.02		

Le coût total de l'ensemble des projets s'élève à 31 965.17 euros HT et l'aide de la CAF est estimée à 11 490 euros.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- DÉCIDE de solliciter une demande de subvention auprès de la CAF pour un montant de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix euros,
- ENGAGE la commune à couvrir l'autofinancement sur ses fonds propres,
- DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2026 de la commune les crédits nécessaires correspondants à la part restant à sa charge,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir concernant ce dossier.

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Michèle BEUTON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



APPEL A PROJETS

Chantiers jeunes

Pas à pas, s'épanouir en famille(s)

Le dossier doit être retourné **avant le 15 janvier 2026**, complet, à l'adresse :
partenairesaction sociale@caf47.caf.fr

Un appel à projets, pourquoi ?

Dans le cadre du développement des loisirs de proximité tout au long de l'année, la caisse d'Allocations familiales du Lot et Garonne (Caf 47) a prévu de soutenir les projets de loisirs des jeunes.

Pour ce faire, des aides aux organisateurs de « Chantiers Jeunes » peuvent être attribuées, sur les fonds propres de la Caf 47. Il s'agit de soutenir financièrement des chantiers visant à responsabiliser les jeunes en leur permettant de participer à des actions innovantes, éducatives et citoyennes et de favoriser le développement d'une citoyenneté active.

Objectif : Permettre aux jeunes de 11 à 18 ans, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et en contrepartie d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires.

Rappel : L'octroi de financement de la Caf pour la réalisation d'un chantier jeunes ne vaut en aucun cas déclaration de cette action auprès des services de l'Etat. Pour rappel, l'organisateur, personne morale ou physique, porte la responsabilité de l'accueil. L'organisateur doit garantir la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis sur la période. C'est pourquoi, nous vous invitons à vous rapprocher des services de la SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports pour étudier les possibilités de déclaration des chantiers jeunes que vous organisez.

Les chantiers jeunes ne rentrent pas obligatoirement dans le cadre d'une déclaration en tant qu'accueil collectif de mineurs (ACM) déclaré auprès de la SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, mais leur organisation doit chercher à respecter ce cadre réglementaire. *Nous vous invitons à prendre contact avec la SDJES dès le dépôt du dossier, la démarche devant être finalisée au moins 2 mois avant la date de début du chantier. Pour les chantiers jeunes qui ne seraient pas organisés dans le cadre d'une déclaration d'accueil collectif de mineurs validée par la SDJES, la Caf financera un maximum de 3 chantiers par organisateur.*

Critères d'éligibilité :

1. Les bénéficiaires

Les projets de chantiers jeunes concernent les **tranches d'âges 11/18 ans**.

Le nombre de participants par chantier doit être significatif (objectif : 8 jeunes minimums par chantier)

2. Nature du projet

L'objectif de ce dispositif est de promouvoir au cours des différentes vacances scolaires un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi qu'une prise en charge éducative.

Les chantiers proposés doivent répondre à toute situation éducative qui aboutit à la réalisation d'une action d'utilité sociale au profit d'un tiers :

- Construire, aménager, embellir...
- S'impliquer dans des manifestations locales (concerts, repas de quartier, festivals...)
- Accompagner ponctuellement une action d'une association à but humanitaire

Sont exclus les projets de départs autonomes, séjours à l'étranger à but purement touristique ou actions dont la finalité est la simple consommation de loisirs.

Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir les accueils de loisirs sans hébergement dans le cadre de leur activité habituelle. Il doit s'agir d'une action spécifique.

3. Critères de recevabilité du projet

La Caf 47 financera en priorité des projets répondant aux critères suivants :

- Projets s'adressant en priorité aux jeunes en difficultés, et visant la mixité sociale et garçons/filles
L'organisateur du chantier doit demander et conserver le quotient familial ou tout autre document attestant des ressources des familles ; ces éléments pourront être demandés en cas de contrôle.
- Projets bénéficiant à des groupes d'enfants différents d'une session à l'autre
- Inscription des actions dans un projet global annuel, sur des finalités pédagogiques et éducatives et dans un réseau de partenaires
- Participation des jeunes à l'élaboration des projets
- Implication des familles
- Autorisation parentale demandée
- Budget prévisionnel équilibré et cohérent
- Qualité de l'encadrement et respect des normes propres aux activités
- Respect de l'environnement et démarche de développement durable

- Ancrage local du porteur de projet, complémentarité et cohérence des actions au plan local avec les actions existantes, notamment celles de la politique de la ville.
- Travail continu toute l'année auprès du public jeune du territoire
- Projet prévoyant une contrepartie au travail fourni par les jeunes, qui peut prendre la forme par exemple d'une bourse, d'une aide au financement d'un projet ou d'un accès facilité à des offres de loisirs,

Le chantier doit se dérouler au minimum sur 5 jours consécutifs. Il doit être mené du début à la fin par le même groupe de jeunes.

Financement :

1. Nature de l'aide

Cette aide est octroyée de façon non automatique tant dans son principe que dans son montant.

Il ne s'agit en aucun cas d'une aide au fonctionnement mais d'une **aide ponctuelle sur projet**.

2. Montant de l'aide

Le nombre de financements par an et par porteur de projet est déterminé en fonction du nombre de demandes et des crédits inscrits chaque année au budget d'action sociale. Le montant de l'aide accordée par la Caf est de **1 000 € (forfait) par groupe de jeunes**.

Le nombre de chantiers financés par porteur n'est pas limitatif, à condition de renouveler les jeunes participants

3. Demande de financement

Le dossier de demande de subvention suivant doit être complété et retourné par voie électronique à l'adresse suivante avant le démarrage des chantiers jeunes : partenairesactionsociale@caf47.caf.fr

DEMANDE DE SUBVENTION

Chantiers jeunes 2026

Présentation de votre structure

Nom de l'association ou de la collectivité :

MAIRIE AIGUILLON
PLACE DU 14 JUILLET
47190 AIGUILLON
05 53 79 60 12

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts ou de la collectivité

Nom : GIRARDI Prénom : Christian
Fonction : Maire d'Aiguillon
Téléphone : 05 53 79 60 12 Courriel : mairie@ville-aiguillon.fr

Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom : DUMON Prénom : Claire
Fonction : Responsable pôle Enfance - Jeunesse
Téléphone : 05 53 79 82 12 Courriel : claire.dumon@ville-aiguillon.fr

Partenariats autour de l'action :

Le coordinateur de l'espace Jeunes,
Les agents municipaux de la collectivité
L'animatrice de l'EHPAD
Le personnel de la crèche municipale

Description de l'action

Personne chargée de l'action :

Nom : **LEBRAS**..... Prénom : Jean.....

Téléphone : 06 62 38 08 48..... Courriel : espacejeunes@ville-aiguillon.fr

Présentation de l'action :

Nombre de chantiers pour lesquels vous sollicitez le financement : 4

Nouvelle action

☐

Renouvellement d'une action

☒

Date de début de l'action

16.02.2026

Date de fin de l'action

30.10.2026

Veuillez préciser les dates des différents chantiers et leur encadrement dans l'annexe 1.

Description de l'action menée :

Quels sont les objectifs de l'action ?

La commune d'Aiguillon souhaite réaliser quatre chantiers jeunes dans le but de faire découvrir les notions d'engagement citoyen et de travail coopératif d'utilité publique, aux jeunes présents sur son territoire.

Permettre à de jeunes d'acquérir des savoirs, savoir-faire, savoir-être et les amener à réaliser une action d'utilité sociale leur permettant de financer leurs loisirs, en créant une dynamique locale.

Ces chantiers sont destinés à créer du lien social et intergénérationnel entre les jeunes et les adultes qui accompagnent.

Une démarche de prévention et de médiation est aussi initiée par l'animateur encadrant et aussi avec la participation d'autres agents municipaux, lors des chantiers. Cela permet aussi de briser la défiance de certains adultes sur les jeunes.

Ces chantiers sont également consacrés à la valorisation de l'image des jeunes, ils reprennent confiance en eux, développent des savoirs, obtiennent une reconnaissance, et leur image est aussi valorisée dans leur commune.

Le montant de la bourse versé aux jeunes sera de 80 €.

La commune prévoit une assurance pour cette activité. Un règlement intérieur et une fiche d'inscription feront l'objet d'un vote, par le conseil municipal.

Quel en est le contenu ?

1/ Préparation d'une journée d'animation avec l'ALSH pour susciter des vocations d'animateur.

2/ Création d'une vidéo sur les richesses de notre territoire.

3/ Préparation d'animation intergénérationnelles et mise en œuvre.

4/ Création d'aménagement extérieur pour la crèche.

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

1/ ALSH Aiguillon, rue de Verdun Aiguillon.

2/ Itinérance sur la commune d'Aiguillon.

3/ Espace jeunes et EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personne Agées Dépendantes) d'Aiguillon.

4/ Crèche pause câlin, rue l'abbé Pierre, à Aiguillon.

Quelle est la date (ou les dates) de mise en œuvre des chantiers prévus ?

Du lundi 16 au vendredi 20 février : Préparation d'une journée d'animation avec l'ALSH.

Du mardi 7 avril au samedi 11 avril : Création d'une vidéo sur les richesses de notre territoire.

Du lundi 19 au vendredi 23 octobre : Organisation d'un événement intergénérationnel.

Du lundi 26 au vendredi 30 octobre : Création d'aménagement extérieur pour la crèche.

Quelle est la durée prévue de l'action ?

Chaque action se déroule sur une semaine (5 jours).

Comment envisagez-vous la participation des parents ?

Nous organisons une réunion de présentation des chantiers jeunes en présence des parents, ainsi qu'une inauguration, avec une réception, en présence des familles pour que les jeunes puissent montrer leurs réalisations.

Une autorisation parentale est-elle sollicitée ?

Oui, elle figure sur le dossier d'inscription.

Public visé :

Quels en sont les public(s) ciblé(s) ?

Les jeunes adolescent(e)s domiciliés à Aiguillon qui ont complété leur dossier d'inscription et un courrier indiquant leur motivation.

Combien de personnes bénéficiaires ?

Chaque chantier sera ouvert pour 4 filles et 4 garçons : 8 jeunes, soit 32 jeunes en tout.

Quelles sont les modalités d'inscription ? Un dossier d'inscription est-il complété par le jeune ?

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles, à l'espace jeunes, à la mairie, à la cité scolaire Stendhal, sur le site de la ville, des informations sont communiquées par le biais de « Pronote », sur site « Instagram » de l'espace jeunes, le site internet et la page « Facebook » de la ville.

Comment sélectionnez-vous les jeunes participants ?

La priorité sera donnée aux jeunes habitant le territoire ou fréquentant la cité scolaire Stendhal.

Les jeunes ayant déjà participé à un Chantier jeunes ne seront pas prioritaires. La priorité sera accordée aux adolescent(e)s n'ayant jamais participé à ce projet.

Les jeunes doivent avoir au minimum 11 ans le 1^{er} jour du chantier. Les jeunes de + de 17 ans ne seront pas prioritaires pour ces actions. Dans la mesure du possible nous essaierons de constituer des groupes de 4 garçons et 4 filles.

Et surtout selon l'envie et les projets des candidats exprimés dans une lettre de motivation qui pourra être suivie d'un entretien.

Comment vous assurez vous de la mixité au sein des groupes ?

La mixité sera favorisée par le brassage des publics et la création de groupes non genrés et non stéréotypés. De plus lors des sélections une attention particulière sera portée sur l'égalité filles/garçons.

Avez-vous une attention particulière pour les enfants porteurs de handicap ?

Les projets sont accessibles pour tous les jeunes de 11 à 17 ans habitant sur la commune d'AIGUILLON. L'adolescent porteur de handicap sera accueilli et un travail en amont avec la famille pourra être mis en place avec une attention particulière sur ses possibilités et sa sécurité mais il sera entièrement partie prenante du projet.

**Les jeunes bénéficient-ils d'une bourse ou d'une autre rétribution pour ces chantiers ?
Si oui, merci de préciser.**

Les jeunes qui seront présents (nombre d'heures effectuées) percevront une bourse de 80 €, par semaine, sous forme de virement RIB, comme prévu dans le règlement intérieur.

Encadrement

De quelle qualification disposent les encadrants ?

L'encadrement est réalisé par le coordonnateur jeunesse titulaire du BEESAPT, et avec des bénévoles issus du milieu associatif pour les parties découvertes.

AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026_08-DE
Reçu le 03/03/2026

Quel taux d'encadrement avez-vous retenu ?

Il a été retenu 8 jeunes par chantier, avec un encadrant titulaire du BEESAPT, et des bénévoles selon le chantier.

Les chantiers jeunes vont-ils être organisés dans le cadre d'une déclaration en tant qu'accueil collectif de mineurs (ACM) auprès de la SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ?

Oui

☒

Non

Si non, justifier :

Pour plus de renseignements : sdjes47-jeunesse-sport-vieasso@ac-bordeaux.fr

Evaluation

Quels sont les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour l'action ?

Un questionnaire est remis aux jeunes à l'issue de chaque semaine afin d'établir un bilan et de préparer le chantier jeunes suivant.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de jeunes.
- Nombre de filles/garçons dans chaque groupe.
- Nombre de jours de présence.
- Nombre de m² réalisés.
- Nombre d'acteurs et d'actrices rencontré-e-s
- Nombre de lieux découverts

Indicateurs qualitatifs

- Les jeunes ont-ils pris du plaisir.
- Les jeunes se sont-ils, mélangés.
- Les jeunes ont-ils acquis des compétences.
- Les jeunes ont-ils acquis des savoirs (artistique, vivre ensemble etc...).
- Les jeunes ont-ils découvert leur territoire.

Des indicateurs pourront être rajoutés en fonction des jeunes et du projet.

Veuillez indiquer les informations complémentaires qui vous sembleraient pertinentes :

Nous avons perçu une forte cohésion entre les jeunes qui participent ensemble à un chantier. Ils sont en demande pour se retrouver plus tard, et le lien avec l'espace jeunes est tout à fait pertinent.

Les familles nous ont adressé plusieurs fois des sincères remerciements. Aiguillon est une petite commune et l'effort qui est réalisé est ressenti de manière positive par les familles. La mairie convoque la presse locale afin de diffuser les informations sur les chantiers jeunes

Budget prévisionnel de l'action

CHARGES		PRODUITS	
I- Charges directes affectées à l'action		I- Ressources directes affectées à l'action	
60- Achat		70- ventes de produits finis	
Prestation de services	1 500.00	Prestations de services	
Achats matières et fournitures	1 500.00	Marchandises	
Autres fournitures		74- Subventions d'exploitations	
61- services extérieurs		Etat	
Locations mobilières			
Entretiens et réparation			
Assurance		Région(s)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Départements	
Rémunération intermédiaires et honoraires		EPCI	
Publicité, publication		Commune(s) AIGUILLON	6 380.00
Déplacements, missions			
Services bancaires			
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler)	
Impôt et taxes sur rémunération		CAF AGEN	4 000.00
Autres impôt et taxes			
64- Charges de personnel		Fonds Européens	
Rémunération de personnel	4 500.00	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnels			
65- Autres charges de gestion courantes : Bourses versées aux jeunes	2 560.00	75- Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles			
68 Dotations aux amortissements		78- Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	
II- Charges indirectes affectées à l'action		II- Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des Charges		Total des produits	
86- emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contribution volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL	10 380.00	TOTAL	10 380.00

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association ou de la collectivité, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné, Monsieur Christian GIRARDI

- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- Atteste être en conformité avec les obligations légales, sociales et réglementaires,
- Atteste du non-changement de l'existence légale, des statuts et des coordonnées bancaires de l'établissement public

Pour les associations :

- déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31/12/2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-312 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Fait, le 22 DECEMBRE 2025, à AIGUILLON



Signature

Veuillez compléter le document en indiquant simplement la qualité de la personne signataire, ayant compétence pour attester l'exactitude des informations transmises

Annexe 1

Veillez compléter le tableau ci-dessous pour les chantiers pour lesquels un financement est sollicité

NB chantier	Semaine	Nom du personnel encadrant	Qualification du personnel encadrant
1	Du 16 au 20 février 2026	Jean LEBRAS	BEESAPT
2	Du 7 au 11 avril 2026	Jean LEBRAS	BEESAPT
3	Du 19 au 23 octobre 2026	Jean LEBRAS	BEESAPT
4	Du 26 au 30 octobre 2026	Jean LEBRAS	BEESAPT

L'EVALUATION

Chantiers jeunes 2026

RAPPORT D'ACTIVITES

Tout document d'évaluation non retourné ou incomplet pourra conduire au non-versement de l'aide.

Ces éléments sont à fournir au plus tard dans les deux mois qui suivent l'opération pour les chantiers réalisés de janvier à août.

Le plus rapidement possible et au plus tard le 15 novembre pour les chantiers réalisés durant les vacances de Toussaint.

Pour les chantiers réalisés durant les vacances de Noël, l'organisateur de chantiers jeunes devra attester de l'inscription d'un nombre suffisant de jeunes (liste des inscrits, ...) au plus tard le 30 novembre.

Nombre de chantiers menés :

Bilan qualitatif de l'action

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints ? :

.....

.....

.....

.....

Veuillez décrire précisément l'action menée :

.....

.....

.....

.....

Quel a été le nombre de personnes bénéficiaires (par type de publics ciblés) ?

.....

.....

.....

Quels sont les effets observés lors de ces chantiers ?

.....

.....

.....

Quels indicateurs d'évaluation de l'action avez-vous utilisés ?

.....

.....

.....

Veuillez indiquer les autres informations qui vous sembleraient pertinentes :

.....

.....

.....

.....

Les chantiers jeunes ont-ils été organisés dans le cadre d'une déclaration d'accueil collectif de mineurs (ACM) auprès du SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports :

Oui

☐

Non

☐

Si non, justifier :

Bilan quantitatif

Pour l'action

Accompagnateurs	Nom	Fonction ou Qualité
Responsables de l'encadrement et du suivi		

Chantier 1 :

Dates de l'action	
Lieux	
Nombre de jeunes	

Déroulé synthétique :

<u>Jour</u>	<u>J1</u>	<u>J2</u>	<u>J3</u>	<u>J4</u>	<u>J5</u>
<u>Matin</u>					
<u>Après-midi</u>					

Chantier 2 :

Dates de l'action	
Lieux	
Nombre de jeunes	

Déroulé synthétique :

AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026_08-DE
Reçu le 03/03/2026

<u>Jour</u>	<u>J1</u>	<u>J2</u>	<u>J3</u>	<u>J4</u>	<u>J5</u>
<u>Matin</u>					
<u>Après-midi</u>					

Chantier 3 :

Dates de l'action	
Lieux	
Nombre de jeunes	

Déroulé synthétique :

<u>Jour</u>	<u>J1</u>	<u>J2</u>	<u>J3</u>	<u>J4</u>	<u>J5</u>
<u>Matin</u>					
<u>Après-midi</u>					

Chantier 4 :

Dates de l'action	
Lieux	
Nombre de jeunes	

Déroulé synthétique :

<u>Jour</u>	<u>J1</u>	<u>J2</u>	<u>J3</u>	<u>J4</u>	<u>J5</u>
<u>Matin</u>					
<u>Après-midi</u>					

A reproduire pour chaque chantier financé

AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026_08-DE
Reçu le 03/03/2026

Pour les bénéficiaires au total sur l'année

	11/13 ans	14/18 ans
Nombre de filles		
Nombres de garçons		

Nombre de jeunes différents au total sur l'année (tous chantiers confondus):

Nombre de jeunes appartenant à un foyer allocataire dont le quotient familial est inférieur ou égal à 856 € :

Merci de conserver la liste des jeunes, elle pourra vous être demandée en cas de contrôle

Provenance géographique des jeunes (communes – quartiers)	
---	--

Etat récapitulatif de dépenses

CHARGES		PRODUITS	
I- Charges directes affectées à l'action		I- Ressources directes affectées à l'action	
60- Achat		70- ventes de produits finis	
Prestation de services		Prestations de services	
Achats matières et fournitures		Marchandises	
Autres fournitures		74- Subventions d'exploitations	
61- services extérieurs		Etat	
Locations mobilières			
Autres		Région(s)	
62 - Autres services extérieurs		Départements	
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions			
Services bancaires			
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler)	
Impôt et taxes sur rémunération			
Autres impôt et taxes			
64- Charges de personnel		Fonds Européens	
Rémunération de personnel		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnels			
65- Autres charges de gestion courantes		75- Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles			
68 Dotations aux amortissements		78- Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	
II- Charges indirectes affectées à l'action		II- Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des Charges		Total des produits	
86- emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contribution volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Veuillez compléter ce document en indiquant la **qualité de la personne signataire**, ayant compétence pour attester l'exactitude des informations transmises.

Description des écarts entre le projet prévisionnel et le projet réel

Quelles ont été les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'action ?

.....
.....
.....

Quelles ont été les adaptations nécessaires pour la mise en œuvre de l'action ?

.....
.....
.....

Veuillez indiquer et justifier les écarts éventuels entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action :

.....
.....
.....

Avez-vous des observations complémentaires ?

.....
.....
.....

Envisagez-vous une évolution du nombre de chantiers déposés l'année prochaine ? Si oui, laquelle ?

.....
.....
.....